

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > PUBLICATIONS > OUVRAGES

"Justice et constitution en Asie" ouvrage dirigé par Jean-Marie Crouzatier

LE 24 AOÛT 2003

Ouvrage disponible et directement en vente au **Service des Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole**  
Site de la Manufacture bureau MA003, 21 Allée de Brienne, 31000 TOULOUSE

"Contributions présentées au Ve congrès  
français de droit constitutionnel Toulouse, 6, 7  
et 8 juin 2002".



Les huit communications présentées à l'occasion du Ve congrès français de droit constitutionnel, dans le cadre de l'atelier "Justice et Constitution en Asie", témoignent de la diversité des recherches menées sur le droit en Asie: diversité géographique, puisque les études concernent principalement l'Asie du Sud-Est (Thaïlande, Cambodge, Viêt-nam), mais aussi le Japon et la Corée du Sud, et même l'Irak.

Diversité thématique également, car l'étude des rapports entre justice et politique peut être menée de bien des manières: le contrôle de constitutionnalité des lois est au cur du sujet, mais aussi la question des droits et libertés, ou encore celle des relations entre le parti de l'État au Viêt-nam. Par -delà cette diversité, certains thèmes apparaîtront récurrents au lecteur.

Pour la plupart des pays d'Asie, le fait constitutionnel est récent. Les raisons de cette tardive émergence (traditions politiques, mentalités collectives, rapports du droit et du Politique) ont été bien sûr l'une des questions -liée à l'absence de tradition constitutionnelle - concerne le caractère le plus souvent exogène des lois fondamentales adoptées: imitation plus ou moins fidèle du communisme soviétique en Chine ou au Viêt-nam, influences des anciens colonisateurs occidentaux...

L'atelier a enfin permis de s'interroger sur l'évolution des systèmes constitutionnels et politiques asiatiques dans un contexte de mondialisation, c'est-à-dire de domination sans partage du modèle culturel occidental.

**T a b l e d e s m a t i è r e s**

Prix de vente : **19 Euros**